

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTGERON
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

OBJET : N°24/50

Renouvellement de la campagne d'aide à la requalification des devantures et des enseignes commerciales

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de juin à 18h00, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

CONSEILLERS EN EXERCICE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, Mme NICOLAS, M. GOURY, Mme DOLLFUS, M. CORBIN, Mme GARTENLAUB, M. LEROY, Mme RAUNIER, M. LE TADIC, Mme NOURRY, M. NOEL, M. FERRIER, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, M. MATTENET, Mme MORIN, M. MAGADOUX, Mme CARLOS, Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, M. LE MEUR, M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. CROS (à partir de 18h28), Mme NADJI, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC (à partir de 19h42)

Absents ayant donné procuration :

M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme CARILLON
M. KNAFO ayant donné procuration à M. CORBIN
Mme PLECHOT ayant donné procuration à Mme DOLLFUS
M. SALL ayant donné procuration à M. GOURY
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. LEROY
Mme DE SOUZA ayant donné procuration à Mme MOISSON
Mme GUERY ayant donné procuration à Mme NICOLAS

Absents :

M. CROS jusqu'à la délibération n°24/38
M. MILOSEVIC jusqu'à la délibération n°24/56



Mme DALAIGRE a été élue secrétaire de séance

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CAMPAGNE D'AIDE A LA REQUALIFICATION DES DEVANTURES, DES ENSEIGNES COMMERCIALES ET DE CERTAINES FACADES

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°06 et n°07 du Conseil municipal du 07 mars 2016 relatives à la création de la Commission communale d'attribution des subventions dans le cadre d'une campagne d'aide à la requalification des devantures et enseignes commerciales et à l'approbation de son règlement,

Vu la délibération n°10 du Conseil municipal du 29 septembre 2020 procédant à l'élection des nouveaux membres de ladite Commission,

Vu la délibération n°6 du Conseil municipal du 15 décembre 2020 relative à la création d'une nouvelle campagne d'aide à la requalification des devantures, des enseignes commerciales et de certaines façades,

Vu la délibération n°4 du Conseil municipal du 14 décembre 2021 relative au renouvellement de la campagne d'aide à la requalification des devantures, des enseignes commerciales et de certaines façades,

Considérant le souhait de la Ville d'accompagner les projets d'amélioration des espaces publics en favorisant la requalification des devantures et enseignes commerciales de la Ville afin de pérenniser l'activité commerciale locale et d'attirer de nouveaux commerçants,

Considérant l'intérêt de renouveler la campagne pour l'année 2024,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 19 juin 2024,

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

Ne participe pas au vote : M. MILOSEVIC

- DIT** Que la campagne d'aide à la requalification des devantures, enseignes et de certaines façades est prolongée jusqu'à la fin de l'année 2024.
- DIT** Que les crédits prévus pour cette campagne sont inscrits au budget 2024, chapitre 204.
- DIT** Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME


Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

